CONSEIL PERMANENT DE OEA/Ser.G

 L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS CP/CAJP-3750/23 rev. 11[[1]](#footnote-2)/

 23 avril 2024

 COMMISSION DES QUESTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES Original: espagnol

PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION
DES QUESTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES 2023-2024

(Adopté par la CAJP à sa réunion ordinaire du 21 septembre 2023)

**TABLE DES MATIÈRES**

[I. Installation et bureau 1](#_Toc157677318)

[II. Mandats 1](#_Toc157677319)

[**III.** **Outils de gestion** 2](#_Toc157677320)

[**IV.** **Événements spéciaux** 3](#_Toc157677321)

[**V.** **Suivi de la mise en œuvre des mandats du Conseil permanent et de l'Assemblée générale** 5](#_Toc157677322)

[**VI.** **Rapports annuels des organes, organismes et entités de l’Organisation** 5](#_Toc157677323)

[1. Comité juridique interaméricain (CJI) 5](#_Toc157677324)

[2. Commission interaméricaine des droits de l’homme (CIDH) 5](#_Toc157677325)

[3. Cour interaméricaine des droits de l’homme 5](#_Toc157677326)

[4. Centre d’études de la justice des Amériques (CEJA) 5](#_Toc157677327)

[**VII.** **Négociation des projets de résolution globale** 5](#_Toc157677328)

[**VIII.** **Budget 2023-2024** 6](#_Toc157677329)

[**IX.** **Portée** 6](#_Toc157677330)

[X. Mandats spéciaux établis par le Conseil permanent 6](#_Toc157677331)

[1. CP/RES. 1220 (2426/23), « Réception du rapport d’enquête sur des allégations concernant le Secrétaire général et les mesures à prendre à cet égard » 6](#_Toc157677332)

[XI. Mandats issus de la cinquante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale pour examen par la CAJP 2023-2024 7](#_Toc157677333)

[1. AG/RES. 2989 (LII-O/22), « Renforcement de la démocratie » 7](#_Toc157677334)

[2. AG/RES. 2990 (LII-O/22), « Droit international » 7](#_Toc157677335)

[3. AG/RES. 2991 (LII-O/22), « Promotion et protection des droits de la personne » 8](#_Toc157677336)

[4. AG/RES. 2970 (LII-O/21), « Promotion de la sécurité continentale : Une approche multidimensionnelle » 9](#_Toc157677337)

[XII. Mandats issus de la cinquante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale pour examen par la CAJP 2023-2024 9](#_Toc157677338)

[1. AG/RES. 3003 (LIII-O/23), « Promotion et protection des droits de la personne » 9](#_Toc157677339)

[2. AG/RES. 3004 (LIII-O/23), « Renforcement de la démocratie » 14](#_Toc157677340)

[3. AG/RES. 3005 (LIII-O/23), « Droit international » 16](#_Toc157677341)

[XIII. Calendrier des réunions de la Commission des questions juridiques et politiques 2023-2024 19](#_Toc157677342)

PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION DES QUESTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES 2023-2024

(Adopté par la CAJP à sa réunion ordinaire du 21 septembre 2023)

# Installation et bureau

En vertu de l’article 28 de son règlement, le 19 juillet 2023, le Conseil permanent a installé la Commission des questions juridiques et politiques (CAJP) 2023-2024 et, lors de sa séance ordinaire du 23 août 2023, il a élu l'Ambassadeur Sebastián Kraljevich Chadwick, représentant permanent du Chili auprès de l'OEA, comme président de la CAJP.

À sa séance ordinaire du 14 septembre 2023, la CAJP a élu Mabel García Tapia, représentante suppléante de la République dominicaine auprès de l’OEA, à la vice-présidence de la CAJP 2023-2024.

 De surcroît, le 7 mars 2024, la Commission a élu le deuxième secrétaire Rubén Alejo Perie, représentant suppléant de l’Argentine près l’OEA comme deuxième vice-président de la CAJP pour la période 2023-2024.

# Mandats

Conformément aux articles 17 et 18 du Règlement du Conseil permanent, la CAJP a pour attributions :

1. D’étudier les questions juridiques et politiques de lui confie le Conseil permanent.
2. D’examiner les rapports du Comité juridique interaméricain, de la Commission interaméricaine des droits de l’homme et de la Cour interaméricaine des droits de l’homme visés à l’article 91 *f* de la Charte. Elle soumet par ailleurs au Conseil permanent des rapports qu’elle établit et dans lesquels elle formule les observations et recommandations ainsi que les projets de résolution s’y rapportant.

De même, en vertu de l’article 30 de son règlement, à sa séance ordinaire du 19 juillet 2023, le Conseil permanent a approuvé la « Répartition des mandats issus de la cinquante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale et de sessions antérieures » [CP/doc.5914/23 rev.](http://scm.oas.org/doc_public/french/HIST_23/CP48210F03.docx) [1 corr.1](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_23/CP48210S03.docx)), aux termes de laquelle il a chargé la CAJP de donner suite, durant la période 2023-2024, aux mandats issus des résolutions ci-après :

1. AG/RES. 3003 (LIII-O/23) Promotion et protection des droits de la personne (sauf la section xiii. et dans la section xvi., le paragraphe 4 du dispositif)
2. AG/RES. 3004 (LIII-O/23) Renforcement de la démocratie (sauf dans la section i., le paragraphe 2 du dispositif, la section iii., le paragraphe 1 du dispositif et la section vi., le paragraphe 1 du dispositif)
3. AG/RES. 3005 (LIII-O/23) Droit international (sauf dans la section i., le paragraphe 1 du dispositif et la section vii., le paragraphe 1 du dispositif)
4. AG/RES. 2989 (LII-O/22) Renforcement de la démocratie (section viii., paragraphe 1 du dispositif)
5. AG/RES. 2990 (LII-O/22) Droit international (section ii., paragraphe 1 du dispositif, et section viii., paragraphe 11 du dispositif)
6. AG/RES. 2991 (LII-O/22) Promotion et protection des droits de la personne (section vii., paragraphe 6 du dispositif, section xix., paragraphe 9 du dispositif et section xx., paragraphe 9 du dispositif)
7. AG/RES. 2970 (LI-O/21) Promotion de la sécurité continentale : Une approche multidimensionnelle (paragraphe 37 du dispositif)
8. Observations et recommandations sur les rapports annuels des organes, organismes et entités ci-après de l’Organisation (article 91 *f* de la Charte de l’OEA)

a. Comité juridique interaméricain (CJI)

b. Commission interaméricaine des droits de l’homme (CIDH)

c. Cour interaméricaine des droits de l’homme

d. Centre d’études de la justice des Amériques (CEJA)

La CAJP a approuvé son plan de travail et son calendrier de réunions 2023-2024 (CP/CAJP-3750/23) à sa réunion ordinaire du 21 septembre 2023.

1. **Outils de gestion**

 Dans le but de faciliter le déroulement des travaux de la Commission au cours de la période 2023-2024, la présidence propose les outils de gestion ci-après pour qu'ils fassent partie intégrante du plan de travail :

* Plan de travail : Questions et mandats découlant des cinquante-deuxième et troisième sessions ordinaires de l'Assemblée générale et des sessions précédentes à examiner par le CAJP
* Calendrier des réunions 2023-2024 de la CAJP

Le calendrier des réunions précise les thèmes qui seront abordés lors de chacune des réunions programmées. Le projet d'ordre du jour de chaque réunion est préparé par le président, qui tient compte des mandats confiés à la CAJP et, le cas échéant, des suggestions faites par les délégations, en cherchant toujours à utiliser au mieux les ressources et le temps disponibles.

1. **Événements spéciaux**

La CAJP a des mandats pour les événements spéciaux suivants avant la cinquante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA :

* + 1. Réunion extraordinaire avec la participation d'experts régionaux et d'États membres portant sur une coopération régionale plus efficace pour faire progresser la reconnaissance, la protection et la promotion des droits des peuples d'ascendance africaine, y compris toutes les femmes et les filles d'ascendance africaine, et en particulier sur l'opportunité d'adopter une déclaration relative à la promotion, à la protection et au plein respect des droits humains des personnes d'ascendance africaine dans les Amériques, entérinant l'engagement politique des États membres à l'occasion de la conclusion du Plan d'action pour la Décennie des personnes d'ascendance africaine dans les Amériques (2016-2025).
			- * **Date : 26 octobre 2023**
		2. Cours à l’intention des États membres, des fonctionnaires de l’Organisation et du grand public afin de promouvoir la connaissance et le respect du droit international humanitaire et des instruments régionaux connexes, y compris les mesures nécessaires à leur application effective.
			- * **Date** : **16 novembre 2023**

* + 1. Réunion extraordinaire mixte CAJP/CSH pour une réflexion sur les défis posés par les technologies émergentes et les systèmes d'armes autonomes en termes de respect du droit international, y compris le droit international humanitaire.
			- * **Date : 30 novembre 2023**
		2. Réunion consacrée à l’examen des pratiques et des expériences des États membres dans les procédures devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme, du point de vue du droit international.
			- * **Date : 14 décembre 2023**
		3. Réunion extraordinaire pour continuer l'examen des stratégies permettant à l'Organisation de poursuivre ses activités dans le domaine de la codification et du développement progressif du droit international privé, ainsi que pour évaluer les propositions concrètes contenues dans le document [CP/CAJP-3667/22](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3667&lang=f).
			- * **Date : 1er février 2024**

* + 1. Cours sur la diplomatie numérique destiné aux délégués des missions permanentes, aux ministères des affaires étrangères et aux fonctionnaires en général, afin de promouvoir la connaissance du rôle des technologies émergentes en lien avec le renforcement de la gouvernance démocratique.
			- * **Date** : **15 février 2024**
		2. Réunion avec les États membres, la société civile, y compris les organisations de femmes, les universités, la Commission interaméricaine des femmes et les entités pertinentes de l'OEA pour discuter du suivi des recommandations du Rapport de la Commission interaméricaine des femmes (CIM) donnant suite aux mandats de la résolution AG/RES. 2991 (LII-O/22), « Promotion et protection des droits de la personne », section xxvi., « Parité de genre et représentativité géographique et des différents régimes juridiques au sein de la Commission interaméricaine des droits de l’homme et de la Cour interaméricaine des droits de l’homme » ([CP/CAJP-3748/23](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_23/CP48133S03.docx)) et poursuivre l’échange des pratiques optimales sur le processus de sélection des femmes candidates à la CIDH et à la Cour interaméricaine des droits de l’homme.
			- * **Date** : **22 février 2024**
		3. Réunion extraordinaire mixte CAJP/CISC pour assurer le suivi des meilleures pratiques, des recommandations et des résultats de la séance correspondante du Conseil permanent tenue le 19 mai 2023 avec des parlementaires par l'intermédiaire de ParlAmericas et d'autres organisations parlementaires régionales.
			- * **Date: 14 mars 2024**
		4. Réunion extraordinaire sur le thème du pouvoir de l'inclusion et des avantages de la diversité pour dialoguer avec des experts, partager les leçons apprises et échanger les bonnes pratiques pour faire avancer les objectifs de cette résolution, avec un accent particulier sur les aspects identifiés au paragraphe 5, en coordination avec le Secrétariat à l'accès aux droits et à l'équité, le SEDI et la Commission sur les politiques de partenariat pour le développement.
			- * Date: **21 mars 2024**
		5. Réunion extraordinaire au premier trimestre de 2024 sur les « Principes relatifs aux entretiens efficaces dans le cadre d’enquêtes et de collecte d’informations et rôle de la défense publique officielle »
			- * **Date :** **4 avril 2024**

**Méthode régissant la préparation des événements spéciaux**

1. Les dates des événements spéciaux feront partie du calendrier des réunions de la CAJP, et seront fixées conformément aux suggestions des délégations, en particulier des délégations ayant proposé les mandats respectifs ; elles seront modifiées si nécessaire.
2. Les délégations qui souhaitent proposer des projets d'ordre du jour pour des événements spéciaux doivent les envoyer au secrétariat de la CAJP, et la CAJP les examinera et les approuvera au moins 30 jours avant la date de l'événement.
	1. Les délégations sont invitées à mener des consultations et à demander le soutien du secteur technique responsable du thème de l'événement spécial.
	2. Les délégations sont priées d’inclure dans leurs propositions des suggestions à la fois sur les points à aborder lors de chaque événement et sur les experts à inviter, étant entendu que la CAJP ne sera pas responsable des dépenses encourues par la participation de ces experts aux événements.
	3. Les suggestions reçues des délégations concernant les projets d'ordre du jour seront incluses par le Secrétariat et diffusées avant les réunions ordinaires susmentionnées.
	4. Sur la base des projets d'ordre du jour publiés et des suggestions et commentaires reçus, la CAJP les approuvera lors d'une réunion ordinaire et entamera les préparatifs nécessaires à la réalisation de ces événements spéciaux.
3. Pour chaque événement spécial, l’examen d’un projet d'ordre du jour sera programmé lors des réunions ordinaires de la CAJP.
4. La présidence recommande que les événements spéciaux soient organisés en mode présentiel, avec la possibilité d'une participation virtuelle.
5. **Suivi de la mise en œuvre des mandats du Conseil permanent et de l'Assemblée générale**

Pour faciliter ce travail, les textes des mandats du Conseil permanent et de l'Assemblée générale confiés à la CAJP figurent aux sections X, XI et XII du présent plan de travail.

1. **Rapports annuels des organes, organismes et entités de l’Organisation**

## Comité juridique interaméricain (CJI)

* Soumission du rapport annuel prévue le 11 avril 2024
* Document [**CP/doc.5962/24**:](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_24/CP49121S03.docx) **Rapport annuel du Comité juridique interaméricain adressé à l’Assemblée générale lors de sa cinquante-quatrième session ordinaire**

## Commission interaméricaine des droits de l’homme (CIDH)

* Soumission du rapport annuel prévue le 25 avril 2024
* Document [**CP/doc.5975/24:**](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_24/CP49444S05.docx) **Rapport annuel de la Commission interaméricaine des droits de l'homme adressé à l’Assemblée générale lors de sa cinquante-quatrième session ordinaire**

## Cour interaméricaine des droits de l’homme

* Soumission du rapport annuel prévue le 9 mai 2024
* Document [**CP/doc.5988/24:**](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_24/CP49605S03.docx) **Rapport annuel de la Cour interaméricaine des droits de l'homme adressé à l’Assemblée générale lors de sa cinquante-quatrième session ordinaire**

## Centre d’études de la justice des Amériques (CEJA)

* Soumission du rapport annuel prévue le 11 avril 2024
* Document [**CP/doc.5979/24:**](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_24/CP49451S03.docx) **Rapport annuel du Centre d'études de la justice des Amériques (CEJA) adressé à l’Assemblée générale lors de sa cinquante-quatrième session ordinaire**
1. **Négociation des projets de résolution globale**

La méthode de présentation et de négociation des projets de résolution relevant de la CAJP a été examinée et approuvée par celle-ci à sa réunion ordinaire du 22 février 2024 ([CP/CAJP-3771/24](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3771&lang=f)).

Cette méthode prévoit également un calendrier de réunions compatible avec celui qui fait partie du plan de travail de la CAJP.

1. **Budget 2023-2024**

 L’Assemblée générale, par sa résolution AG/RES. 2985 (LII-O/22), « Programme-budget 2023 de l'Organisation », a approuvé l'allocation de 100 000 USD (cent mille dollars) pour financer les réunions de la CAJP qui se tiendront au cours de l'année civile 2023.

 Au début du mandat 2023-2024, la CAJP dispose d'un budget de $19 017,07 pour les réunions du second semestre de 2023. Par conséquent la présidence prendra les dispositions nécessaires pour demander des fonds supplémentaires afin de permettre à la CAJP de remplir ses mandats.

L’Assemblée générale, par sa résolution AG/RES. 3011 (LIII-O/23), « Programme-budget 2024 de l'Organisation », a approuvé l'allocation de 105 000 USD (cent cinq mille dollars) pour financer les réunions de la CAJP qui se tiendront au cours de l'année civile 2024.

1. **Portée**

Le plan de travail et le calendrier des réunions serviront de cadre de référence pour les travaux de la CAJP 2023-2024. Le texte de ce document n'est pas définitif et il sera possible d'y intégrer les modifications et mises à jour que la présidence et les délégations jugeront nécessaires pour accomplir les tâches confiées à la Commission.

La présidence remercie les États membres pour leurs suggestions et par avance les délégations pour leur appui dans la réalisation des tâches confiées à la CAJP par l’Assemblée générale et par le Conseil permanent.

# Mandats spéciaux établis par le Conseil permanent

## CP/RES. 1220 (2426/23), « Réception du rapport d’enquête sur des allégations concernant le Secrétaire général et les mesures à prendre à cet égard »

(Adoptée par le Conseil permanent à sa séance extraordinaire tenue le 21 avril 2023)

6. De donner pour instruction à la Commission des questions juridiques et politiques et au Secrétariat général, dans les limites des ressources existantes, de présenter au Conseil permanent aux fins d’examen et pour l’adoption de mesures rapides des propositions relatives à une nouvelle mise à jour du Code d’éthique et du Règlement du personnel de l’Organisation, y compris le Secrétariat général, en conformité avec les recommandations contenues dans le rapport d’enquête.

**Note de la présidence :** En ce qui concerne ce mandat, il convient de noter que dans la résolution AG/RES. 3011 (LIII-O/23), « Programme-budget 2024 de l'Organisation », adoptée par l'Assemblée générale le 22 juin 2023, aux termes des paragraphes 5.h. et i. de la section « Ressources humaines », le Secrétariat général est chargé de préparer une proposition de mise à jour du Code d'éthique, laquelle doit inclure « une dimension de genre, des définitions claires de la conduite à évaluer, des normes de conduite claires pour le Secrétaire général et pour le Secrétaire général adjoint, des procédures en cas de conflit d'intérêts dans le cadre d'une enquête, la définition de la conduite pouvant être classée dans chaque catégorie, ainsi que toute autre question jugée pertinente... ».

De même, cette résolution charge la CAAP « d’établir le mécanisme qu’elle jugera approprié pour commencer un processus d’évaluation de l’opportunité d’inclure dans les règles de l’Organisation, y compris les Normes générales, des procédures complètes régissant le traitement des cas et les enquêtes, ainsi que des mesures disciplinaires s’appliquant au Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint... ».

Il convient de signaler que les résultats des mandats énoncés dans la résolution « Programme-budget 2024 de l'Organisation » doivent être présentés au cours du premier trimestre de 2024.

Considérant que le mandat établi dans la résolution AG/RES. 3011 (LIII-O/23) traite pratiquement des mêmes points confiés par le Conseil permanent à la CAJP, émane d'une instance supérieure, est postérieur à la résolution du Conseil permanent et est assorti de délais précis, il est préférable d'attendre les résultats du mandat établi par l'Assemblée générale pour analyser les conditions dans lesquelles le mandat du Conseil permanent pourrait être abordé, le cas échéant.

# Mandats issus de la cinquante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale pour examen par la CAJP 2023-2024

## AG/RES. 2989 (LII-O/22), « Renforcement de la démocratie »

viii. Protection du consommateur dans les Amériques

1. De demander au Réseau de santé et de sécurité du consommateur (RSSC) de l'OEA d’élaborer un rapport sur les mesures adoptées pour protéger la santé et la sécurité des consommateurs au cours de la période 2021-2022.

**Note : rapport thématique/spécial - Réunion ordinaire de la CAJP - 25 janvier 2024**

## AG/RES. 2990 (LII-O/22), « Droit international »

ix. Droit international privé

1. De demander à la CAJP de tenir une nouvelle réunion extraordinaire pour continuer l'examen des stratégies permettant à l'Organisation de poursuivre et de renforcer ses activités dans le domaine de la codification et du développement progressif du droit international privé, ainsi que pour évaluer les propositions concrètes contenues dans le document [CP/CAJP-3667/22](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3667&lang=s) élaboré par le Département du droit international et celles que les États membres pourraient décider de présenter.

**Note : événement spécial - Réunion extraordinaire de la CAJP - 1er février 2024**

x. Promotion et respect du droit international humanitaire

1. De demander au Secrétariat général d’organiser un cours par le truchement du Département du droit international, en coordination avec le CICR et dans le cadre de la CAJP, lequel s’adressera aux États membres, aux fonctionnaires de l’Organisation et au grand public afin de promouvoir la connaissance et le respect du droit international humanitaire et des instruments régionaux connexes, y compris les mesures nécessaires à leur application effective.

**Note : événement spécial - Cours CAJP/CICR - 16 novembre 2023**

## AG/RES. 2991 (LII-O/22), « Promotion et protection des droits de la personne »

vii. Le pouvoir de l’inclusion et les avantages de la diversité

1. De demander à la CAJP d’organiser, dans les limites des ressources existantes et en coordination avec le Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité (SADyE), le SEDI et la Commission sur les politiques de partenariat pour le développement, une réunion extraordinaire qui permettra aux États membres de tenir des dialogues avec des experts ainsi que des échanges sur les leçons apprises et les bonnes pratiques en vue d’atteindre les objectifs de la présente résolution, en accordant une attention particulière aux aspects énoncés au paragraphe 5 précédent du dispositif, et de demander à la CAJP de présenter les résultats de cette réunion au Conseil permanent avant la cinquante-troisième session ordinaire de l’Assemblée générale.

**Note : événement spécial - Réunion extraordinaire de la CAJP - 21 mars 2024**

xix. Droits de la personne et prévention de la discrimination et de la violence contre les personnes LGBTI

8. De demander à la CIDH de présenter, en fonction des ressources qui lui sont disponibles, un rapport de suivi concernant le rapport « Violence contre les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes dans les Amériques » publié en 2015 et, en collaboration avec d’autres organismes et entités tels que l’Organisation panaméricaine de la Santé, de lui demander également de faire rapport sur la discrimination médicale et les pratiques médicales dégradantes, notamment en ce qui concerne les personnes intersexes, ainsi que de faire rapport sur la pratique des dénommées « thérapies de conversion » dans la région.**[[2]](#footnote-3)**

**Note : rapports thématiques/spéciaux - Réunion ordinaire de la CAJP - 7 mars 2024**

1. Promotion et protection des droits de la personne en ligne
2. De demander au Rapporteur spécial pour la liberté d’expression de la Commission interaméricaine des droits de l’homme (CIDH) d’élaborer, dans les limites des ressources existantes et en tenant compte des contributions des multiples parties prenantes et titulaires de droits, tels que les États, le secteur privé, le milieu universitaire, la société civile et la communauté technique, un rapport interaméricain sur les normes internationales, les difficultés et meilleures pratiques en matière d’accessibilité et d’inclusion numérique, qui comprend un volet sur les compétences civiques numériques et la modération des contenus en ligne, afin de garantir et de promouvoir l’accès, l’utilisation et l’appropriation libres et égaux d’internet et des nouvelles technologies de l’information et des communications par tous, conformément aux obligations et normes internationales.

**Note : rapport thématique/spécial - Réunion ordinaire de la CAJP – 9 mai 2024**

xxv. Renforcer la protection et la promotion du droit à la liberté de conscience et de religion ou de croyance

1. De demander à la Commission interaméricaine des droits de l’homme de présenter au Conseil permanent son étude sur le droit à la liberté de conscience et de religion ou de croyance, une fois qu’elle sera achevée.

**Note : rapport thématique/spécial - Réunion ordinaire de la CAJP - 7 mars 2024**

## AG/RES. 2970 (LII-O/21), « Promotion de la sécurité continentale : Une approche multidimensionnelle »

Améliorer la coordination pour le renforcement de la sécurité publique dans les Amériques

37. De demander au Conseil permanent d’envisager de convoquer une réunion mixte de la MISPA et de la REMJA, compte tenu de l'importance d'aborder conjointement diverses questions dans le cadre des deux processus, et de demander à la CSH et à la Commission des questions juridiques et politiques de déterminer des sujets comme éventuels points de l'ordre du jour de cette réunion mixte.

**Note : réunion ordinaire de la CAJP - 19 octobre 2023[[3]](#footnote-4)/**

# Mandats issus de la cinquante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale pour examen par la CAJP 2023-2024

## AG/RES. 3003 (LIII-O/23), « Promotion et protection des droits de la personne »

1. DROITS DE L’ENFANT ET DE L’ADOLESCENT

**Note**: pas de mandat établi pour la CAJP

1. PRINCIPES RELATIFS AUX ENTRETIENS EFFICACES DANS LE CADRE D’ENQUÊTES ET DE COLLECTE D’INFORMATIONS ET RÔLE DE LA DÉFENSE PUBLIQUE OFFICIELLE

2. De demander à la Commission des questions juridiques et politiques (CAJP) de tenir une réunion extraordinaire au cours du premier trimestre de 2024 sur « Les principes relatifs aux entretiens efficaces dans le cadre d’enquêtes et de collecte d’informations et le rôle de la défense publique officielle » afin de promouvoir l'échange de données d'expériences et de bonnes pratiques visant à assurer des garanties juridiques et procédurales dans la conduite des entretiens, en présence des États membres et de leurs institutions publiques officielles d'assistance juridique respectives, de membres de l'Association interaméricaine des défenseurs publics (AIDEF), dont la participation sera garantie par cette organisation, d'experts du monde universitaire et de la société civile, y compris les organisations de défense des droits des femmes, ainsi que d'organisations internationales.

**Note : événement spécial - Réunion extraordinaire de la CAJP - 4 avril 2024**

1. DROITS DE LA PERSONNE ET ENVIRONNEMENT

**Note**: pas de mandat établi pour la CAJP

1. RENFORCEMENT DU MÉCANISME DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE SAN SALVADOR

**Note**: pas de mandat établi pour la CAJP

1. RENFORCEMENT DU MÉCANISME DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE BELÉM DO PARÁ (MESECVI)

**Note**: pas de mandat établi pour la CAJP

1. PROGRAMME D’ACTION DE LA DÉCENNIE DES AMÉRIQUES POUR LES DROITS ET LA DIGNITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES 2016-2026 (PAD) ET SOUTIEN AU COMITÉ POUR L’ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION CONTRE LES PERSONNES HANDICAPÉES

**Note**: pas de mandat établi pour la CAJP

1. LIBERTÉ D'EXPRESSION ET JOURNALISME DANS LES AMÉRIQUES
2. De demander au Bureau du Rapporteur spécial pour la liberté d'expression de la CIDH de préparer, avec les ressources disponibles, un rapport recueillant les pratiques des États membres en matière de décentralisation et de pluralité des médias, de modération des contenus et de mesures contre les discours de haine dans les médias, lequel devra être présenté à l’Assemblée générale avant la cinquante-quatrième session ordinaire.

**Note : rapport thématique/spécial - Réunion ordinaire de la CAJP – 9 mai 2024**

1. DROITS HUMAINS DES PERSONNES ÂGÉES

 **Note**: pas de mandat établi pour la CAJP

1. PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE LA PERSONNE EN LIGNE

Rappelant la présentation par le Rapporteur spécial pour la liberté d'expression, conformément au document CP/CAJP-3734/23**[[4]](#footnote-5)**, de la version préliminaire du « Rapport sur l'inclusion, la propriété numérique et la gouvernance du contenu », élaboré pour donner suite à la résolution AG/RES. 2991 (LII-O/22)

DÉCIDE :

1. De demander au Rapporteur spécial pour la liberté d'expression d'intégrer les contributions pertinentes reçues des États membres dans la version préliminaire du « Rapport sur l'inclusion, la propriété numérique et la gouvernance du contenu » et d'entreprendre un dialogue avec d'autres organes compétents du Secrétariat général de l'OEA pour y apporter la touche finale.
2. De charger le Rapporteur spécial pour la liberté d'expression de soumettre à l'Assemblée générale une version finale approuvée par la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) avant la session ordinaire de l'Assemblée générale en 2024.

**Note : rapport thématique/spécial - Réunion ordinaire de la CAJP – 9 mai 2024**

1. ÉLIMINATION DE L’APATRIDIE DANS LES AMÉRIQUES

**Note**: pas de mandat établi pour la CAJP

1. ENREGISTREMENT UNIVERSEL DE L’ÉTAT CIVIL ET DROIT À L’IDENTITÉ

**Note**: pas de mandat établi pour la CAJP

1. FEMMES ET HOMMES DÉFENSEURS DES DROITS DE LA PERSONNE

**Note**: pas de mandat établi pour la CAJP

1. LES DROITS HUMAINS ET LES PERSONNES VIVANT AVEC UNE MALADIE RARE AINSI QUE LEUR FAMILLE

**Note**: pas de mandat établi pour la CAJP

1. PROTECTION DES DEMANDEURS DE LA RECONNAISSANCE DU STATUT DE RÉFUGIÉ ET DES RÉFUGIÉS DANS LES AMÉRIQUES

**Note**: pas de mandat établi pour la CAJP

1. DROITS DE LA PERSONNE ET PRÉVENTION DE LA DISCRIMINATION ET DE LA VIOLENCE CONTRE LES PERSONNES LGBTI

**Note**: pas de mandat établi pour la CAJP

1. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION AMÉRICAINE SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DU PLAN D’ACTION RELATIF À LA DÉCLARATION AMÉRICAINE SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES (2022-2026)

ACCUEILLANT avec satisfaction la Première Réunion interaméricaine sur la mise en œuvre de la Déclaration américaine des droits des peuples autochtones (DADIN), à laquelle ont participé les hauts fonctionnaires chargés des politiques relatives aux peuples autochtones ainsi que des représentants des peuples autochtones, du 20 au 22 mars 2023, dans la ville d’Antigua (Guatemala) et dont a émané le Document de consensus sur la création du Groupe de travail pour la mise en œuvre du Plan d’action de cette Déclaration,

DÉCIDE :

1. De mettre sur pied le Groupe de travail sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration américaine des droits des peuples autochtones (DADIN), conformément au Document de consensus sur la création du Groupe de travail pour la mise en œuvre du Plan d’action de cette Déclaration accordé lors de la Première Réunion interaméricaine sur la mise en œuvre de la DADIN, à laquelle ont participé les hauts fonctionnaires chargés des politiques relatives aux peuples autochtones ainsi que des représentants des peuples autochtones, du 20 au 22 mars 2023, dans la ville de La Antigua (Guatemala).**[[5]](#footnote-6)**
2. D’inviter instamment les États qui ont rejoint le consensus pour l’adoption de la DADIN à présenter les candidatures d’experts au plus haut niveau et de charger le Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité de convoquer la présentation de candidatures des organisations légitimes des peuples autochtones à des fins d’élection et de nomination de personnes qui composeront, en respectant les critères de représentation géographique et culturelle, d’égalité des genres, de représentation intergénérationnelle et d’appartenance à des peuples autochtones, le Groupe de travail susmentionné; finalement, d’inviter les États qui ne l’ont pas encore fait à envisager de joindre la DADIN.
3. D’inviter tous les États membres, les observateurs permanents de même que d’autres donateurs à contribuer au Fonds volontaire de contributions spécifiques pour la mise en œuvre de la Déclaration américaine des droits des peuples autochtones et du Plan d’action sur la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones (2022-2026).
4. D’inviter instamment le Secrétariat général à promouvoir la transparence financière et la responsabilisation du Groupe de travail, en présentant devant le Conseil permanent un budget annuel et un rapport sur les coûts pour l’exercice financier à la fin de chaque période, en précisant les montants requis, les sources de financement obtenues par ce Groupe et l’utilisation de ces ressources pour couvrir le personnel de soutien technique, les coûts de réunions virtuelles et présentielles, la traduction des documents et l’interprétation, la Plateforme interaméricaine sur la mise en œuvre de la DADIN et toute autre facette pertinente.

**Note : Rapport d'activité - Réunion ordinaire de la CAJP - 7 mars 2024**

1. PROTECTION DU CONSOMMATEUR DANS LES AMÉRIQUES

**Note**: pas de mandat établi pour la CAJP

1. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX RAPPORTS ANNUELS 2022 DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINE DES DROITS DE L’HOMME ET DE LA COUR INTERAMÉRICAINE DES DROITS DE L'HOMME

**Note**: pas de mandat établi pour la CAJP

1. SITUATION DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE DANS LE CONTINENT AMÉRICAIN ET RACISME

2.De tenir une réunion extraordinaire dans le cadre de la CAJP à laquelle participeront des experts régionaux et les États membres et qui portera sur une coopération régionale plus efficace pour faire progresser la reconnaissance, la protection et la promotion des droits des peuples d'ascendance africaine, y compris toutes les femmes et les filles d’ascendance africaine, et en particulier sur l'opportunité d'adopter une déclaration relative à la promotion, à la protection et au plein respect des droits humains des personnes d'ascendance africaine dans les Amériques, entérinant l'engagement politique des États membres à l'occasion de la conclusion du Plan d'action pour la Décennie des personnes d'ascendance africaine dans les Amériques (2016-2025).

**Note : événement spécial - Réunion extraordinaire de la CAJP - 26 octobre 2023**

1. PARITÉ DE GENRE ET REPRÉSENTATIVITÉ GÉOGRAPHIQUE ET DES DIFFÉRENTS RÉGIMES JURIDIQUES AU SEIN DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINE DES DROITS DE L’HOMME ET DE LA COUR INTERAMÉRICAINE DES DROITS DE L’HOMME

De charger la Commission des questions juridiques et politiques d’approfondir son travail dans ce domaine dans le cadre de son programme de travail 2023-2024, en faisant fond sur les observations contenues dans le rapport intitulé « Meilleures pratiques pour consolider la parité de genre et la répartition géographique équitable, ainsi que la représentativité des différents régimes juridiques au sein de la Cour interaméricaine des droits de l'homme et de la Commission interaméricaine des droits de l'homme », publié par la Commission interaméricaine des femmes. Cet exercice devrait comprendre, en fonction des ressources existantes, une réunion avec les États membres, la société civile, y compris les organisations de femmes, le monde universitaire, la Commission interaméricaine des femmes et des entités compétentes de l'OEA au cours du premier semestre du plan de travail de la CAJP, afin d’examiner le suivi des recommandations figurant dans le rapport et de poursuivre l’échange de pratiques optimales concernant le processus de sélection des candidats à la Commission interaméricaine des droits de l'homme et à la Cour interaméricaine des droits de l’homme.

**Note : Événement spécial - Réunion de la CAJP - 22 février 2024**

## AG/RES. 3004 (LIII-O/23), « Renforcement de la démocratie »

1. COOPÉRATION TECHNIQUE ET MISSIONS D’OBSERVATION DES ÉLECTIONS

**Note**: pas de mandat établi pour la CAJP

1. RENFORCEMENT ET INNOVATION DE LA GESTION PUBLIQUE EFFICACE DANS LES AMÉRIQUES
2. De demander au Secrétariat général d’organiser dans le cadre de la CAJP, par l'intermédiaire de l’École d'administration publique du Département pour l’efficacité dans la gestion publique, un cours sur la diplomatie numérique destiné aux délégués des missions permanentes, aux ministères des affaires étrangères et aux fonctionnaires en général, afin de promouvoir la connaissance du rôle des technologies émergentes en lien avec le renforcement de la gouvernance démocratique.

 **Note : événement spécial - Cours sur la diplomatie numérique - 15 février 2024**

1. RÉUNION DES MINISTRES DE LA JUSTICE DES AMÉRIQUES (REMJA)

**Note**: pas de mandat établi pour la CAJP

1. MISSION D’APPUI AU PROCESSUS DE PAIX EN COLOMBIE (MAPP/OEA)

**Note**: pas de mandat établi pour la CAJP

1. SUIVI DE LA CONVENTION INTERAMÉRICAINE CONTRE LA CORRUPTION ET DU PROGRAMME INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

**Note**: pas de mandat établi pour la CAJP

1. SUIVI DE LA CHARTE DÉMOCRATIQUE INTERAMÉRICAINE

**Note**: pas de mandat établi pour la CAJP

1. PROGRAMME INTERAMÉRICAIN DES FACILITATEURS JUDICIAIRES

**Note**: pas de mandat établi pour la CAJP

1. GOUVERNEMENT OUVERT, NUMÉRIQUE, INCLUSIF ET TRANSPARENT
2. De demander au Secrétariat général de mener, par l’intermédiaire du Département pour l'efficacité dans la gestion publique, les activités ci-après :
3. présenter un rapport à la Commission des questions juridiques et politiques (CAJP) sur les progrès réalisés dans les pays au titre de la mise en œuvre du Programme interaméricain sur les données en libre accès (PIDA)

**Note : rapport thématique/spécial** **- Réunion ordinaire de la CAJP – 11 avril 2024**.

1. travailler au développement continu d’un programme de travail interaméricain concernant les technologies émergentes dans la cyberadministration à travers le continent américain, en particulier en ce qui concerne l'utilisation éthique des politiques d'intelligence artificielle, des algorithmes et de la gouvernance des données, en fournissant des conseils, un accompagnement, un soutien technique ou une gestion de fonds aux États membres, et faire rapport à la CAJP sur les progrès accomplis

**Note : Rapport d'activité - Réunion ordinaire de la CAJP - 7 décembre 2023**

1. D’inviter les États membres à participer aux réunions régionales ci-après :
2. Dixième Conférence régionale sur les données en libre accès Abrelatam et Condatos, à Montevideo (Uruguay), du 30 octobre au 3 novembre 2023, et demander au Département pour l’efficacité dans la gestion publique de soutenir la réalisation de cette conférence et de faire rapport à la CAJP sur ses résultats.

**Note : Rapport d'activité - Réunion ordinaire de la CAJP - 7 décembre 2023**

1. Vingtième réunion annuelle du Réseau interaméricain de cyberadministration (RedGealc) qui se tiendra à Santiago (Chili) les 21 et 22 novembre 2023, et demander au Département pour l’efficacité dans la gestion publique de soutenir la réalisation de cette réunion et de faire rapport à la CAJP sur ses résultats.

**Note : Rapport d'activité - Réunion ordinaire de la CAJP - 7 décembre 2023**

1. DÉMOCRATIE, DISCOURS HAINEUX ET DROITS DE LA PERSONNE

**Note**: pas de mandat établi pour la CAJP

1. RENFORCEMENT DU CADASTRE ET DU REGISTRE FONCIER DANS LES AMÉRIQUES
2. D’inviter les États membres à participer à la neuvième conférence et assemblée annuelle du Réseau interaméricain du cadastre et du registre foncier (RICRP), qui se tiendra en Équateur, avec le soutien de la Direction nationale des registres publics (DINARP) et de l'Institut national de la statistique et de la géographie du Mexique (INEGI), qui assure la présidence du RICRP, et de charger le RICRP de mettre en œuvre un axe de travail avec les pouvoirs judiciaires afin d'échanger des données d’expériences en vue de l'élaboration d'un guide interaméricain de lignes directrices sur les mécanismes de règlement de différends liés à la propriété immobilière par le biais d'organismes spécialisés, et de faire rapport à la Commission des questions juridiques et politiques de l'OEA sur les résultats.

**Note : Rapport d'activité - Réunion ordinaire de la CAJP - 29 février 2024**

1. PROMOUVOIR LA PARTICIPATION PARLEMENTAIRE INTERAMÉRICAINE
	1. De charger la Commission des questions juridiques et politiques (CAJP) et la Commission de gestion des sommets interaméricains et de la participation de la société civile aux activités de l'OEA (CISC) de promouvoir la tenue d'une réunion spéciale pour assurer le suivi des meilleures pratiques, des recommandations et des résultats émanant de la réunion correspondante du Conseil permanent tenue le 19 mai 2023 avec des parlementaires par l'intermédiaire de ParlAmericas et d'autres organisations parlementaires régionales, dont les résultats seront présentés à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-quatrième session ordinaire.

**Note : événement spécial - Réunion extraordinaire de la CAJP - 14 mars 2024**

## AG/RES. 3005 (LIII-O/23), « Droit international »

1. ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DES QUESTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES
2. Programme interaméricain de développement du droit international
3. D'exprimer sa reconnaissance au Département du droit international pour les efforts qu'il déploie en matière de promotion et de diffusion du droit international et interaméricain, de lui demander de poursuivre la mise en œuvre des actions contenues dans le Programme interaméricain de développement du droit international et de présenter un rapport d'activité à la Commission des questions juridiques et politiques (CAJP), et de demander au Conseil permanent d’organiser une séance similaire à celle tenue en 2022 pour commémorer le 25e anniversaire du Programme afin que les États membres continuent de disposer d’un espace d’échange portant sur les activités qu’ils jugent prioritaires dans le contexte de ce programme.

**Note : rapport thématique/spécial - ne sera pas présenté en 2023-2024**

1. Comité juridique interaméricain

1. Régime juridique international des entreprises de fabrication, de distribution et de commerce d’armes et de munitions
2. Utilisation du droit international pour renforcer l'OEA
3. De demander à la Commission des questions juridiques et politiques de tenir une réunion qui sera consacrée à l’examen des pratiques et des expériences des États membres dans les procédures devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme, du point de vue du droit international.

**Note : Événement spécial - Réunion de la CAJP - 14 décembre 2023**

1. Promotion et respect du droit international humanitaire

2. De demander à la Commission des questions juridiques et politiques et à la Commission sur la sécurité continentale de tenir une réunion mixte avant la cinquante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale pour mener une réflexion sur les défis posés par les technologies émergentes et les systèmes d'armes autonomes au regard de la conformité avec le droit international, y compris le droit international humanitaire, et de demander au Département du droit international de préparer un rapport sur les résultats de cette réunion.

**Note : événement spécial - Réunion mixte CAJP/CSH - 30 novembre 2023**

1. Promotion de la Cour pénale internationale
2. Droit de la mer
3. Centenaire du traité pour le règlement pacifique des conflits entre les États américains (Traité de Gondra)

# Calendrier des réunions de la Commission des questions juridiques et politiques 2023-2024

|  |
| --- |
| **SEPTEMBRE 2023** |
| **Numéro et date des réunions** | **Thèmes à examiner lors de la réunion** |
| 1. **Jeudi**

14 septembre 202315h00 – 17h30 | 1. Message d'ouverture de l’ambassadeur Sebastián Kraljevich Chadwick, représentant permanent du Chili et président de la CAJP
2. Élection de la vice-présidence de la CAJP
3. Examen du projet de plan de travail et de calendrier d'activités de la CAJP 2023-2024
 |
| 1. **Jeudi**

21 septembre 202314h30 – 17h30 | 1. Examen et approbation du projet de plan de travail et de calendrier d'activités de la CAJP pour la période 2023-2024
2. Présentation des projets d'ordre du jour pour les événements spéciaux de la CAJP
 |
| 1. **Jeudi**

28 septembre 202314h30 – 17h30 | 1. Présentation d’un rapport par le Comité juridique interaméricain [Régime juridique pour la création, le fonctionnement, le financement et la dissolution d’entités civiles à but non lucratif](https://www.oas.org/es/sla/cji/docs/CJI-RES_282_CII-O-23_corr2_ESP.pdf) CJI/RES. 282 (CII-O/23) corr. 2
2. [CP/doc.5847/23:](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_23/CP47216S07.docx) Demande introduite par la République togolaise visant l'octroi du statut d'observateur permanent près l'Organisation des États Américains
3. Présentation des projets d'ordre du jour pour les événements spéciaux de la CAJP
 |
| **OCTOBRE 2023** |
| 1. **Jeudi**

19 octobre 202314h30 – 17h30 | * + 1. **Examen du rapport du Comité juridique interaméricain :** [**Les nouvelles technologies et leur pertinence pour la coopération juridictionnelle internationale**](http://scm.oas.org/pdfs/2023/cp48303s.pdf) (**CJI/doc. 696/23 rev. 1)** [[6]](#footnote-7)**/**[[7]](#footnote-8)**/**
		2. Examen du mandat établi dans la résolution AG/RES. 2970 (LI-O/21), « Promotion de la sécurité continentale : Une approche multidimensionnelle »

« Améliorer la coordination pour le renforcement de la sécurité publique dans les Amériques »37. De demander au Conseil permanent d’envisager de convoquer une réunion mixte de la MISPA et de la REMJA, compte tenu de l'importance d'aborder conjointement diverses questions dans le cadre des deux processus, et de demander à la CSH et à la Commission des questions juridiques et politiques de déterminer des sujets comme éventuels points de l'ordre du jour de cette réunion mixte.* + 1. Présentation des projets d'ordre du jour pour les événements spéciaux de la CAJP
 |
| 1. **Jeudi**

26 octobre 202314h30 – 17h30 | Événement spécial 1Réunion extraordinaire consacrée aux personnes d'ascendance africaine**Document de réflexion :** [**CP/CAJP-3753/23**](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3753&lang=f)**Ordre du jour :** [**CP/CAJP-3754/23**](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3754&lang=f) |

|  |
| --- |
| **NOVEMBRE 2023** |
| 1. **Jeudi**

16 novembre 202314h30 – 17h30 | Événement spécial 2Cours de droit international humanitaire du Comité international de la Croix-Rouge et de la CAJP**Ordre du jour :** [**CP/CAJP-3756/23**](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3756&lang=f) |
| 1. **Jeudi**

30 novembre 202314h30 – 17h1. Jeudi

30 novembre 202317h – 17h30 | Événement spécial 3Réunion extraordinaire mixte CAJP/CSH pour une réflexion sur les défis posés par les technologies émergentes et les systèmes d'armes autonomes en termes de respect du droit international, y compris le droit international humanitaire **Document de réflexion** :[**CP/CAJP-3761/23**](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3761&lang=f)**Ordre du jour** : [**CP/CAJP-3762/23**](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3762&lang=f)Réunion ordinaire convoquée pour examiner la Note conceptuelle, analyser et approuver l’ordre du jour de la réunion extraordinaire tenue le 14 décembre  |

|  |
| --- |
| **DÉCEMBRE 2023** |
| 1. **Jeudi**

7 décembre 202314h30 – 17h30 | 1. Présentation d’un rapport par le Comité juridique interaméricain [L’inviolabilité des sièges diplomatiques en tant que principe des relations internationales et son rapport avec la notion d’asile diplomatique](https://www.oas.org/es/sla/cji/docs/CJI-dec_03_CI-O-22_corr1_ESP.pdf) CJI/DEC. 03 (CI-O/22) corr. 1
2. Suivi du mandat issu de la résolution AG/RES. 3004 (LIII-O/23), « Renforcement de la démocratie » - VIII. GOUVERNEMENT OUVERT, NUMÉRIQUE, INCLUSIF ET TRANSPARENT

1. De demander au Secrétariat général de mener, par l’intermédiaire du Département pour l'efficacité dans la gestion publique, les activités ci-après : travailler au développement continu d’un programme de travail interaméricain concernant les technologies émergentes dans la cyberadministration à travers le continent américain, en particulier en ce qui concerne l'utilisation éthique des politiques d'intelligence artificielle, des algorithmes et de la gouvernance des données, en fournissant des conseils, un accompagnement, un soutien technique ou une gestion de fonds aux États membres, et faire rapport à la CAJP sur les progrès accomplis.**Note : Rapport d'activité - Département pour l’efficacité dans la gestion publique** |
|  | 2. D’inviter les États membres à participer aux réunions régionales ci-après :a. Dixième Conférence régionale sur les données en libre accès Abrelatam et Condatos, à Montevideo (Uruguay), du 30 octobre au 3 novembre 2023, et demander au Département pour l’efficacité dans la gestion publique de soutenir la réalisation de cette conférence et de faire rapport à la CAJP sur ses résultats.**Note : Rapport d'activité - Département pour l’efficacité dans la gestion publique**b. Vingtième réunion annuelle du Réseau interaméricain de cyberadministration (RedGealc) qui se tiendra à Santiago (Chili) les 21 et 22 novembre 2023, et demander au Département pour l’efficacité dans la gestion publique de soutenir la réalisation de cette réunion et de faire rapport à la CAJP sur ses résultats.**Note : Rapport d'activité - Département pour l’efficacité dans la gestion publique** |
| 1. **Jeudi**

14 décembre 202314h30 – 17h30 | Événement spécial 4Réunion consacrée à l’examen des pratiques et des expériences des États membres dans les procédures devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme, du point de vue du droit international.**Document de réflexion** :[**CP/CAJP-3763/23**](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3763&lang=f)**Ordre du jour** : [**CP/CAJP-3766/23**](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3766&lang=f) |

|  |
| --- |
| **JANVIER 2024** |
| 1. **Jeudi**

25 janvier 202414h30 – 17h30 | 1. Présentation d’un rapport par le Comité juridique interaméricain [Déclaration de principes interaméricains en matière de neurosciences, de neurotechnologies et de droits de la personne](https://www.oas.org/es/sla/cji/docs/CJI-RES_281_CII-O-23_corr1_ESP.pdf) CJI/RES. 281 (CII-O/23) corr. 1
2. Présentation du rapport décrivant les mesures adoptées pour protéger la santé et la sécurité des consommateurs en 2021-2022 **(**[CP/CAJP/INF.1091/24](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_24/CP49026S03.docx)**)**
* Secrétariat technique: Département de l'inclusion sociale
* María Paola Rubin, coordinatrice des relations internationales, Sous-secrétariat aux actions de défense des consommateurs (Argentine)
1. Examen et approbation des projets d'ordre du jour des événements spéciaux de la CAJP
* Cours sur la diplomatie numérique qui se tiendra le 15 février 2024 : Projet d’ordre du jour ([CP/CAJP-3769/23](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3769&lang=f))
* Réunion de la CAJP sur le thème « Parité de genre et représentativité géographique et des différents régimes juridiques au sein de la Commission interaméricaine des droits de l’homme et de la Cour interaméricaine des droits de l’homme », qui se tiendra le 22 février 2024 : Projet d’ordre du jour ([CP/CAJP-3772/24 rev. 1](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3772&lang=f))
 |

|  |
| --- |
| **FÉVRIER 2024** |
| 1. **Jeudi**

1er février 202414h30 – 17h30 | Événement spécial 5Réunion extraordinaire consacrée à la codification et au développement progressif du droit international privé (DDI)**Ordre du jour :** [**CP/CAJP-3759/23**](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3759&lang=f) |
| 1. **Jeudi**

15 février 202410h00 – 13h00 | Événement spécial 6Cours de diplomatie numérique (Département pour l’efficacité dans la gestion publique)**Document de réflexion** :[**CP/CAJP-3767/23**](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3767&lang=f)**Ordre du jour** : [**CP/CAJP-3769/23**](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3769&lang=f) |
| 1. **Jeudi**

22 février 202414h30 – 17h00 | Événement spécial 7Réunion extraordinaire sur le thème « Parité de genre et représentativité géographique et des différents régimes juridiques au sein de la Commission interaméricaine des droits de l’homme et de la Cour interaméricaine des droits de l’homme » (CIM)**Ordre du jour** : [**CP/CAJP-3772/23**](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3772&lang=f) |
| 1. **Jeudi**

22 février 202417h00 – 17h30 | Examen de la méthode de présentation et de négociation des projets de résolution relevant de la CAJP qui doivent être acheminés à l’Assemblée générale lors de sa cinquante-quatrième session ordinaire. |
| 1. **Jeudi**

29 février 202414h30 – 17h30 | 1. Présentation d’un rapport par le Comité juridique interaméricain [Le droit à l'enseignement primaire obligatoire](https://www.oas.org/es/sla/cji/docs/CJI-doc_690-23_rev1_ESP.pdf)CJI/doc. 690/23 rev. 1.
2. Suivi du mandat issu de la résolution AG/RES. 3004 (LIII-O/23), « Renforcement de la démocratie »

- x. Renforcement du cadastre et du registre foncier dans les Amériques* 1. D’inviter les États membres à participer à la neuvième conférence et assemblée annuelle du Réseau interaméricain du cadastre et du registre foncier (RICRP), qui se tiendra en Équateur, avec le soutien de la Direction nationale des registres publics (DINARP) et de l'Institut national de la statistique et de la géographie du Mexique (INEGI), qui assure la présidence du RICRP, et de charger le RICRP de mettre en œuvre un axe de travail avec les pouvoirs judiciaires afin d'échanger des données d’expériences en vue de l'élaboration d'un guide interaméricain de lignes directrices sur les mécanismes de règlement de différends liés à la propriété immobilière par le biais d'organismes spécialisés, et de faire rapport à la Commission des questions juridiques et politiques de l'OEA sur les résultats.

**Note : Rapport du Département pour l’efficacité dans la gestion publique** |

|  |
| --- |
| **MARS 2024** |
| 1. **Jeudi**

7 mars 202414h30 – 17h30 | 1. Présentation du rapport sur les peuples autochtones - Département de l'inclusion sociale (DIS)
2. Présentation du rapport sur les personnes âgées - DIS
3. Présentation du rapport sur les personnes LGBTI - DIS
4. Présentation du rapport sur les personnes handicapées - DIS
5. Présentation du rapport sur les réfugiés - Présidence du MIRS (secrétariat technique : Département de l'inclusion sociale)
6. Présentation du rapport du Groupe de travail du Protocole de San Salvador - Présidence du GTPSS (secrétariat technique : Département de l'inclusion sociale)
7. Exposé de Roberta Clarke, présidente de la CIDH et rapporteuse pour les droits des personnes LGBTI :
* Étude sur le droit à la liberté de conscience et de religion ou de croyance
* Rapport de suivi du rapport « Violence contre les personnes LGBTI »
* Rapport sur la discrimination médicale et les pratiques médicales dégradantes, en particulier à l'égard des personnes intersexes[[8]](#footnote-9)**/**
 |
| 1. **Jeudi**

14 mars 202414h30 – 17h30 | Événement spécial 8Réunion extraordinaire mixte CAJP/CISC pour assurer le suivi des meilleures pratiques, des recommandations et des résultats de la séance correspondante du Conseil permanent tenue le 19 mai 2023 avec des parlementaires par l'intermédiaire de ParlAmericas et d'autres organisations parlementaires régionales.  |
| 1. **Jeudi**

21 mars 202414h30 – 17h30 | Événement spécial 9Réunion extraordinaire sur le thème du pouvoir de l'inclusion et des avantages de la diversité |
| **Jeudi**28 mars 202414h30 – 17h30 | Jeudi saint |

|  |
| --- |
| **AVRIL 2024** |
| 1. **Jeudi**

4 avril 202414h30 – 17h30 | Événement spécial 10Réunion extraordinaire sur les « Principes relatifs aux entretiens efficaces dans le cadre d’enquêtes et de collecte d’informations et rôle de la défense publique officielle » (DDI)**Ordre du jour** : [**CP/CAJP-3758/23**](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3758&lang=f) |
| 1. **Jeudi**

11 avril 202414h30 – 17h30 | 1. Présentation du rapport annuel du Comité juridique interaméricain adressé à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-quatrième session ordinaire ([**CP/doc. 5962/24**](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_24/CP49121S03.docx))
2. Présentation du rapport annuel du Centre d'études de la justice des Amériques adressé à l’Assemblée générale lors de sa cinquante-quatrième session ordinaire ([**CP/doc.5979/24)**](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_24/CP49451S03.docx)
3. **Suivi du mandat issu de la résolution AG/RES. 3004 (LIII-O/23), « Renforcement de la démocratie »**

**viii. Gouvernement ouvert, numérique, inclusif et transparent****1. De demander au Secrétariat général de mener, par l’intermédiaire du Département pour l'efficacité dans la gestion publique, les activités ci-après :*** 1. **présenter un rapport à la Commission des questions juridiques et politiques (CAJP) sur les progrès réalisés dans les pays au titre de la mise en œuvre du Programme interaméricain sur les données en libre accès (PIDA)**

**Note : Rapport thématique/spécial - Département pour l’efficacité dans la gestion publique** |
| 1. **Jeudi**

25 avril 202414h30 – 17h30 | 1. Présentation du rapport annuel de la CIDH adressé à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-quatrième session ordinaire ([**CP/doc. 5975/24**](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_24/CP49444S05.docx))
2. Présentation de rapports donnant suite aux mandats énoncés dans la résolution AG/RES. 3004 (LIII-O/23), « Renforcement de la démocratie » qui incombent au Secrétariat au renforcement de la démocratie
* Coopération technique et missions d’observation des élections
* Mission d’appui au processus de paix en Colombie (MAPP/OEA)
* Suivi de la Charte démocratique interaméricaine
* Programme interaméricain des facilitateurs judiciaires
1. Achèvement de la phase de suivi de la mise en œuvre des mandats attribués à la CAJP
 |
| **MAI 2024** |
| 1. **Jeudi**

2 mai 202414h30 – 17h30 | Début des négociations sur les projets de résolution destinés à l’Assemblée généraleRemarque : les textes distribués sont disponibles ici : [OEA :: Plan de Trabajo : Comisión de Asuntos Jurídicos y Políticos : Consejo Permanente (oas.org)](https://www.oas.org/es/council/CAJP/documentation/AG/Default.asp?q=&e=&evento=) |
| 1. **Mardi**

**(Réunion informelle)**7 mai 202414h30 – 17h30 | 1. Négociation des projets de résolution destinés à l'Assemblée générale
 |
| 1. **Jeudi**

9 mai 202414h30 – 17h30 | 1. Présentation du rapport annuel de la Cour interaméricaine des droits de l'homme adressé à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-quatrième session ordinaire ([**CP/doc.5988/24**](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_24/CP49605S03.docx))
2. **Présentation de deux rapports du Rapporteur spécial pour la liberté d’expression de la Commission interaméricaine des droits de l’homme (RELE/CIDH)**
* **Promotion et protection des droits de la personne en ligne**
* **Liberté d’expression et journalisme dans les Amériques**
1. Négociation des projets de résolution destinés à l'Assemblée générale
 |
| 1. **Mardi**

**(Réunion informelle)**14 mai 202414h30 – 17h30 | Négociation des projets de résolution destinés à l'Assemblée générale |
| 1. **Jeudi**

16 mai 202414h30 – 17h00 | Négociation des projets de résolution destinés à l'Assemblée générale |
| 1. **Mardi**

**(Réunion informelle)**21 mai 202414h30 – 17h30 | Négociation des projets de résolution destinés à l'Assemblée générale |
| 1. **Jeudi**

23 mai 202414h30 – 17h30 | Négociation des projets de résolution destinés à l'Assemblée générale |
| 1. **Mardi**

**(Réunion informelle)**28 mai 202414h30 – 17h30 | Négociation des projets de résolution destinés à l'Assemblée générale |
| 1. **Jeudi**

30 mai 202414h30 – 17h30 | 1. Fin des négociations sur les projets de résolution destinés à l’Assemblée générale2. Présentation de l’avant-projet de rapport oral relatif aux activités de la CAJP |

CP47692S04

Ambassadeur Sebastián Kraljevich Chadwick

Représentant permanent du Chili auprès de l’OEA

Président de la Commission des questions juridiques et politiques

CP49614F04

1. . Les modifications pertinentes consistent dans l’ajout de liens vers les rapports annuels présentés à la CAJP et d’énoncés concernant le processus de négociation des projets de résolution destinés à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-quatrième session ordinaire. [↑](#footnote-ref-2)
2. . Le rapport sur la pratique des dénommées thérapies de conversion dans la région devrait être présenté par la CIDH en 2025. [↑](#footnote-ref-3)
3. . La CAJP a décidé, à l'instar de la CSH, d'informer le Conseil permanent que les conditions pour la tenue de la réunion mixte MISPA/REMJA ne sont pas réunies. [↑](#footnote-ref-4)
4. . [CP/CAJP-3734/23:](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_23/CP47767S07.docx) ORDRE DU JOUR - Date :  Jeudi 18 mai 2023 [↑](#footnote-ref-5)
5. . [Document de consensus sur le groupe de travail](http://scm.oas.org/pdfs/2023/cp47684DADIN.pdf). [↑](#footnote-ref-6)
6. . Le Conseil permanent a décidé de renvoyer ce rapport à la CAJP lors de sa séance ordinaire du 23 août 2023. [↑](#footnote-ref-7)
7. . Ce rapport devait initialement être présenté le 29 février 2024. Le rapport initialement prévu pour le 19 octobre 2023 (Enseignement primaire obligatoire) sera désormais présenté le 29 février 2024. [↑](#footnote-ref-8)
8. . Le rapport sur la pratique des dénommées thérapies de conversion dans la région devrait être présenté par la CIDH en 2025. [↑](#footnote-ref-9)